

LE COLLEGIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois..... \$1 00  
 (États-Unis)..... 1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant.

AGAPIT BEAUDRY,  
 Collège de St. Hyacinthe.

Notes 10 et 11 sur le Syllabus.

POUVOIR TEMPOREL  
 DE L'ÉGLISE.

(suite.)

Le pouvoir du Pape sur le temporel des états est un pouvoir spirituel de sa nature, et il n'est qu'indirectement temporel. Bellarmin, le premier qui ait formulé nettement et dans toute la rigueur des termes la doctrine du *pouvoir indirect*, beaucoup ne croyait cependant pas s'éloigner en cela du sentiment commun avant lui et qui paraissait donner aux Papes un pouvoir *direct*, c-à-d temporel. Le savant théologien, répondant au protestant Barclay, parle ainsi : "Barclay prétend qu'il y a deux opinions parmi les Catholiques. Selon lui, la première,

suivie de la plupart des Canonistes, affirme que, dans le Souverain Pontife, en tant que Vicaire du Christ, résident les deux pouvoirs, spirituel et temporel : la seconde, commune parmi les théologiens, veut que le pouvoir du Pontife, comme Vicaire du Christ, soit strictement spirituel ; mais que, toutefois, il puisse au moyen de ce même pouvoir spirituel, *disposer les choses temporelles en sorte* qu'elles puissent servir aux fins spirituelles."

[ De Potest : S. Pont. C. I ]

Voilà bien les deux pouvoirs, direct et indirect, que nous avons définis dans les *Notes* précédentes.

"Le théologien anglais prétendait, dit Mgr Mauning, que parmi les catholiques, on était libre de soutenir ou de rejeter la doctrine qui attribue au Pape le pouvoir sur les choses temporelles *ratione finis spiritualis*. Voici la réponse de Ballermin :

"Que ce pouvoir soit dans le Pape, ce n'est pas là une *opinion*, mais une *certitude* parmi les Catholiques : il peut y avoir plusieurs différences d'opinion sur la *nature* et la *qualité* de ce pouvoir ; à savoir, s'il est proprement et en lui-

même *temporel*, ou bien s'il n'est pas plutôt *spirituel*, mais dispensant par une conséquence nécessaire et pour des fins spirituelles, des choses temporelles."

Bellarmin donne ainsi son sentiment sur cette question épineuse : "Les princes temporels en devenant membres de la famille chrétienne, ne perdent ni leur pouvoir royal ni leur juridiction ; mais ils deviennent sujets à l'autorité de celui que le Christ a préposé à sa famille, afin qu'ils soient gouvernés et dirigés par lui en toutes les choses qui conduisent à la vie éternelle."

De ces passages de Bellarmin il semblerait que d'après lui les opinions des canonistes et des théologiens, (Voir citation plus haut) quoique différant dans les expressions, ont toutefois le même résultat pratique et ne diffèrent point essentiellement. C'est la remarque de Mgr. Mauning à qui nous empruntons les passages de Bellarmin.

Nous empruntons au même savant Cardinal les conclusions que le Cardinal Tarquini, savant canoniste Jésuite, tirait des principes catholiques sur les rapports entre l'Église et l'État ; principes que nous avons



énoncés plus haut.

“ 1 Dans les choses temporelles et relativement à la fin temporelle (du gouvernement civil) l’Eglise n’a aucun pouvoir sur et dans la société civile.

1o Nulle société n’a de pouvoir sur les choses qui n’ont pas de rapport avec la fin qui lui est propre.

2o Dans toutes les choses où la fin spirituelle, propre à l’Eglise, est nécessairement impliquée, alors, même quand ces choses sont temporelles, l’Eglise a droit d’exercer son pouvoir, et l’Etat Civil doit céder et obéir.”

Il faut lire les paroles suivantes du professeur que le St. Père revêtait de la pourpre romaine en récompense des services rendus par lui à la science sociale. L’ouvrage de Tarquini n’est par le volume qu’un très-petit livre intitulé “ Les Principes du Droit Public de l’Eglise : ” mais ce petit livre vaut plusieurs gros traités ; ou y trouve tout ce qu’il est nécessaire de savoir sur les questions du jour. Tarquini s’exprime ainsi :

“ *Directement* le soin du bonheur temporel appartient seul à l’Etat, mais *indirectement* aussi l’Etat a le devoir de protéger la morale et la religion de telle sorte cependant que cela se fasse avec soumission à l’Eglise, puisque l’Eglise est une société qui a *directement* le soin de la religion et des mœurs.

Ce qui dans la société civile est indirect et dépendant, se trouve être direct et indépendant dans l’Eglise ; d’un autre côté, la fin qui est *propre* à l’Etat et qui est sa fin *directe*, i. e. le bonheur temporel, ne tombe qu’*indirectement*, i. e. en autant que la fin spirituelle le deman-

de, sous le pouvoir de l’Eglise.

D’où il suit.—

1. Que la société civile, même celle dont tous les membres sont catholiques, n’est point sujette à l’Eglise, mais indépendante, dans les choses temporelles qui regardent sa fin temporelle.

2. que le langage des Pères qui semble affirmer l’absolue indépendance de la société civile doit être entendu dans le sens de cette proposition.”

La théorie du *pouvoir indirect*, tout en assurant à l’Eglise le pouvoir qui lui est nécessaire sur les choses temporelles pour qu’elle puisse travailler efficacement à la réalisation de la fin spirituelle, ne nuit donc en rien à l’indépendance propre de la société civile. En résumé, ce qui est affirmé par cette théorie, c’est : 1. l’indépendance des deux pouvoirs chacun dans sa sphère ; 2 l’union qui doit exister entr’eux afin que tout converge en définitive vers la seule fin dernière qui ait été assignée aux choses créées ; 3o enfin la proscription de cette fatale séparation de l’Eglise et de l’Etat, qui est la *Magna Charta* de la civilisation athée. Or, pour que l’Eglise et l’Etat ne soient pas séparés, il faut qu’ils soient coordonnés de manière que la fin de l’un puisse, en définitive, servir pour arriver à la fin suprême et dernière de toutes choses, le *salut* qui est la fin de l’Eglise. D’où il suit, comme dit “Suarez, que le prince temporel (quoique indépendant dans l’ordre civil,) a besoin d’être dirigé, aidé et corrigé dans son gouvernement, par une puissance supérieure qui gouverne les hommes vers une fin plus excellente et éternelle.”

Nier que le pouvoir spirituel de l’Eglise puisse ainsi s’étendre jusqu’au droit de forcer les choses temporelles et ceux qui les administrent, à concourir à la fin suprême et éternelle de toute la création naturelle et surnaturelle ce serait, disent les publicistes catholiques qui suivent Bellarmin et Suarez, et parmi lesquels vous comptez les Bianchi, les Brownson, les Newman, les Manning et une foule d’autres, ce serait nier que le naturel soit subordonné au surnaturel, le créé au Créateur, le temporel à l’Eternel, la créature à Dieu ; c’est dire que Jésus-Christ a assigné à son Eglise une fin qu’elle n’a pas les moyens d’atteindre ; c’est ouvrir la porte à une politique ou plutôt à toute une civilisation athée. Pourquoi, en effet, ne serait-elle pas athée, si elle n’est pas obligée de se rapporter à Dieu, et comment va-t-on à Dieu si ce n’est par la société religieuse ? D’un autre côté, si l’Etat a le *devoir* de se soumettre ainsi à l’Eglise, ce ne peut être que parce que l’Eglise, par son pouvoir spirituel a le *droit* de le forcer à se soumettre ; en d’autres termes parce qu’elle a le pouvoir (indirect) sur les choses temporelles dans leurs rapports avec la fin suprême.

Ces mêmes publicistes reconnaissent volontiers qu’à l’exception de la *Bulle Unam Sanctam*, de Boniface VIII, on trouverait difficilement une définition expresse de l’Eglise, affirmant son pouvoir sur le temporel des Etats. Mais ils n’en concluent pas moins à la certitude de leur doctrine.

Laissant, pour le moment, de côté, disent-ils, la Bulle en question et nous contentant de re-



marquer qu'une seule définition suffit, nous demanderons si un catholique peut en conscience se dire, et dire au monde : " pendant plusieurs siècles l'Eglise " a agi comme ayant le droit " de déposer les souverains oppresseurs des peuples et ennemis de la société religieuse ; " elle a prononcé des peines " temporelles contre les hérétiques, les duellistes, les excommuniés ; elle s'est réservée les causes matrimoniales etc etc ; " elle a infligé même des peines corporelles — elle a fait tout cela par ses Papes et par ses conciles ; c'est vrai, je ne puis le nier, l'histoire est là. Eh bien, elle pouvait se tromper en cela, et elle s'est trompée ; voilà tout ?"

Non, il ne peuvent pas dire cela : l'Eglise, dit un célèbre docteur, *ni ne dit, ni ne fait, ni ne fait* les choses qui sont contre *la foi et les bonnes mœurs*. Si la conduite de l'Eglise, ses actes solennels, ses affirmations de pouvoir, ses actes les plus redoutables, pendant une longue suite de siècles, ne sont pas suffisants pour asseoir au moins une certitude théologique et rendre téméraire l'opinion qui, en niant le pouvoir qu'elle s'est attribué, vous amènerait à conclure forcément que pendant tout le Moyen-Age les Papes et les conciles ont été des usurpateurs, où vous arrêterez-vous ? N'y aura-t-il qu'une définition *ex Cathedrâ*, ou une définition conciliaire, qui forceront votre assentiment intérieur ? Si la *lex precandi*, dans l'Eglise, est légitimement et sans définition *ex Cathedrâ*, une bonne *lex credendi* à plus forte raison doit-on dire

de l'Eglise : *lex agendi, lex credendi*. Et puis, s'il faut des définitions, nous pouvons en produire. Ajoutez que notre explication est la seule qui s'accorde avec les vrais principes sur l'accord entre l'Eglise et l'Etat, et vous demeurerez persuadés qu'un publiciste catholique ou même simplement chrétien, ne peut pas nier à la société religieuse un pouvoir spirituel dans sa nature, mais qui s'étend jusqu'aux choses temporelles en tant qu'elles ont rapport à la fin spirituelle. Il est donc faux, au moins, de dire avec la XXIV prop. " que l'Eglise ne possède " aucun pouvoir direct ou indirect. " Tout cela n'a pas empêché Bossuet, dans sa défense de la Déclaration, d'écrire en faveur du premier des quatre articles, lequel nie au Pape tout pouvoir direct ou indirect. Il y a une autre opinion, celle de Fénelon ou la *théorie historique*, laquelle, tout en niant ce pouvoir, justifie ou essaie de justifier les Papes et l'Eglise, par des considérations tirées du *droit public* du Moyen-Age. Disons un mot de cette opinion.

Les Vacances. — De partout commencent à nous arriver les rapports de distributions de prix, de vacances commencées et nous, à St. Hyacinthe, nous tenons bon jusqu'au 6 Juillet, malgré le 1er Juillet et la Confédération, malgré le 4 Juillet et la Déclaration.

Le 6, nous célébrerons le commencement des vacances par une séance littéraire dont le sujet sera " les Devoirs du Citoyen. "

Belgique — Il y a quelques années, Pie IX, écrivant à un noble publiciste belge, disait

que les *libertés modernes* finissent toujours par tourner au détriment de la vraie religion. —

La petite Belgique paraît décidée à faire la preuve de cette accusation sérieuse. Le ministère est catholique et *libéral*. Or, il vient de critiquer les évêques du pays d'avoir écrit pour blâmer le chancelier Bismark de ses persécutions contre les catholiques allemands ! Mais les francs-maçons jouissent d'une pleine et entière liberté de déverser à pleines mains l'injure contre le Pape, les évêques, et tous ceux qui sont catholiques. Ils peuvent même arrêter les processions, maltraiter les pèlerins et les ministres *catholiques-libéraux* ne se sentent pas obligés de protester.

\*.\*

Les francs-maçons — Notre futur roi, le Prince de Galles, est grand maître des francs-maçons anglais ; cela promet. Son frère, le duc d'Edimbourg, est hostile à la grande société secrète. On dit que c'est sa femme qui lui inspire ces bons sentiments. Pour cela donc, un bon point à la princesse Russe. Au reste l'Empereur de toutes les Russies est grand ennemi des maçons.

\*.\*

La Russie et l'Eglise — Il paraît que le Czar est fatigué de faire le Néron. Il aurait consenti à un arrangement avec le Pape pour rendre, au moins partiellement, la paix aux Catholiques de son vaste empire.

A Edmond et Ernest — Le Jardin des Plantes, Paris, vient de recevoir un *bois* de 24 pieds qui engloutit un mouton à chaque repas. Quel pensionnaire !



PETITES CAUSERIES  
SCIENTIFIQUES.

## XVIII

Ernest. — Tu m'as j'oublie comment affec-té, Edmond, par toutes les horreurs que tu m'as racontées sur le culte et sur l'adoration des serpents. Mon imagination s'est remplie, malgré moi, d'images d'Ophidiens placés sur l'autel et de pauvres barbares se prosternant devant eux, et j'ai été pénétré encore davantage, d'horreur, de dégoût, d'indignation et de tristesse. Mais en même temps, dans mon petit esprit philosophique, j'ai voulu m'expliquer cette aberration si étrange des hommes de vénérer des reptiles, et cette manie si singulière du diable de se servir d'eux pour nous perdre ; et ma foi ! il me semble que j'ai trouvé une raison. Est-ce que tout cela ne serait pas dû au pouvoir fascinateur du serpent ?

Edmond. — Ah ! parbleu, le pouvoir fascinateur du serpent ! Allons-nous à notre tour nous occuper de cette question ? On s'en est tant occupé depuis des siècles ! Et les avis ont été si partagés ! Et les discussions si ardentes et si vaines ! Mais je vois bien à ton air, qu'il faudra que j'en parle : tu désires sans doute que je te résume la science d'aujourd'hui sur ce point ?

Ernest. — Oh ! vraiment, tu es trop aimable, Edmond, de courir ainsi au-devant de ce que je souhaite.

Edmond. — Eh ! bien, je m'exécute donc. On s'accorde généralement aujourd'hui, Ernest, à refuser au serpent ce prétendu pouvoir fascinateur : on ne lui laisse tout au plus qu'un certain charme dans le regard, dû à l'éclat, à la fixité de son œil menaçant, perçant et vitreux. Il va sans dire néanmoins que cette proposition rencontre encore de nos jours d'assez nombreux et d'assez puissants contradicteurs. Ainsi M. du Chaillu croit-il sincèrement que le serpent éblouit, magnétise, fascine les petits animaux dont il fait ses victimes : et il fonde cette opinion sur une expérience qui lui est personnelle, ayant vu un écureuil se débattre longtemps contre l'attraction fascinatrice d'un Ophidien grimpé dans un arbre, et à la fin, tout épuisé et tremblant, ne pouvant plus même crier, s'abattre lourdement dans la gueule béante du monstre. Mais parmi tous les partisans du pouvoir fascinateur, on n'en trouverait certainement pas de plus avancé, ni de plus

ardent que M. Tharbe. Non-seulement M. Tharbe a vu des écureuils fascinés par des serpents, mais il a vu des oiseaux, et même une fois un Raton laveur, *Procyon lotor*. Et ce n'est pas aux petits animaux, suivant lui, que se bornerait cette extraordinaire puissance ; il soutient qu'elle s'exerce à l'égard des animaux de la plus grande taille, et que l'homme lui-même ne lui échappe pas. Que signifie, s'écrie-t-il, cette terreur qui s'empare de tout homme à la vue d'un serpent ? cet effroi qui le saisit et qui lui glace le sang dans les veines ? N'est-ce pas là déjà une espèce de fascination ? Mr. Tharbe s'appuie beaucoup sur l'œil brillant du reptile : il appelle cela *eye of command*, comme l'œil du grand Napoléon, était un *eye of command* subjuguant ses soldats et terrifiant ses contradicteurs. Et si on lui demande une raison de cette hypothèse, il la donne : il prétend que les Ophidiens, ne pouvant que ramper, les oiseaux et les quadrupèdes leur échappent, et qu'ainsi le Créateur leur devait cette puissance fascinatrice, comme supplément à la faiblesse et à l'insuffisance de leur organisation.

Voilà certes, une cause bien défendue, tu ne le nieras pas Ernest. Eh ! bien, tout cela n'est que spécieux : les faits et les raisons abondent pour le prouver.

Je dis : les faits. Qu'il me suffise de rappeler en ce moment, les expériences si ingénieuses et si décisives du Dr. Henderson. Le Dr. Henderson fit attacher un Ophidien sous un arbre haut et touffu où nichait quantité de Moqueurs de Virginie *Mocking birds*. On n'avait pas fini d'attacher le serpent, que déjà toute la troupe des oiseaux en émoi, tournoyait dans les airs, et poussait des clameurs de détresse avec violente manifestation de colère, de haine et de vengeance. Or le reptile mourut quelques minutes après, étouffé dans ses liens, et sa tête retomba sans vie et sans expression : n'importe ! le vacarme continua de plus belle, et les oiseaux venaient tour-à-tour raser celui qui les troublait tant, comme s'ils eussent voulu le broyer, le déchirer de leur bec et de leurs pattes. Une autre fois, M. Henderson, au lieu d'exposer tout un serpent, n'en exposa que la tête ; tête coupée, sèche, et flétrie. Eh bien, le croirais-tu Ernest ? L'agitation de la gent volatile ne pas fut moins vive ; cris, tournolements, agressions, tout y fut. D'où il faut conclure que les oiseaux voyaient

un ennemi dans le serpent, et voulaient à tout prix l'éloigner. Effectivement, les petits étaient éclos alors, et l'instinct de la conservation de leur progéniture devait exciter les parents contre le reptile. On sait d'ailleurs que nombre de reptiles, grimant dans les arbres, savent fort bien dévorer les œufs et les petits des oiseaux.

Je dis : les raisons. Car bien loin que l'organisation des serpents soit insuffisante et trop faible, au contraire, elle est forte, elle est souple, elle est efficace et puissante. Il faut entendre Buffon s'extasier sur l'admirable organisation des serpents. Et Buffon n'est pas le seul d'ailleurs ; tous les naturalistes parlent comme lui. Qu'a-t-il besoin de fasciner ses victimes, l'animal

Qui court, nage, bondit, gravit, vole ou serpente ?  
Delile.

« La plupart rampent, glissent, s'enroulent, s'entortillent en tous sens, s'accrochent, se suspendent, se balancent, grimpent, se dressent en partie sur eux-mêmes, s'élèvent presque verticalement, s'élancent, sautent, bondissent, se débattent comme un ressort. » Ainsi parle Mr. Duméril. Non, certes, il n'est pas exact de dire que les oiseaux et les petits quadrupèdes échappent aux serpents. Ils ont mille moyens de s'emparer de leurs proies, indépendamment du terrible venin dont un grand nombre disposent, ou de la force incroyable que plusieurs autres possèdent.

Ainsi je conclus en disant que tous les prétendus cas de fascination, ne sont rien autre chose que des produits de l'instinct de conservation de la part des victimes, soit pour elles-mêmes, soit pour leur progéniture ; et que nul animal ne serait jamais fasciné, s'il n'était assez téméraire, dans sa haine ou dans ses appréhensions, pour s'approcher tellement du reptile que celui-ci, replié déjà sur lui-même, n'a plus qu'à s'élaner de quelques pieds pour le saisir.

Ernest. — Tu ne crois donc pas, Edmond, que le culte rendu aux serpents puisse s'expliquer par une espèce de fascination qu'ils exerceraient sur des esprits grossiers et barbares ?

Edmond. — Je préfère expliquer cette aberration par la passion religieuse qui possède le cœur de tout homme, et par la nécessité où il est, de se choisir des dieux quelque part, fût-ce parmi les animaux et parmi les légumes, du moment qu'il renonce à l'adoration du vrai Dieu. Mais qu'il y ait eu des raisons pour



s'adresser aux serpents, je le concède et je le crois : dans des pays infestés de ces reptiles, on sera entré dans une grande frayeur et dans une espèce de découragement, à la vue des nombreuses victimes que faisait leur venin ; et on aura cru — naïveté de l'ignorance et de la superstition — que des hommages publics qui leur seraient rendus dans les temples et sur les autels, auraient pour effet de désarmer leur colère et de les rendre propices et favorables à l'homme.

Dans tous les cas, je sais fort bien Ernest, qu'il y a plusieurs espèces d'animaux qui ne se soucient guères du pouvoir fascinateur du serpent, et dont on pourrait, au besoin, invoquer la conduite et les mœurs pour démontrer péremptoirement que ce prétendu pouvoir est un fantôme.

Ernest. — Quoi ! le serpent aurait donc des ennemis ! Je m'étais imaginé moi, qu'il était roi et maître partout, et qu'il exerçait avec impunité comme un tyran son orgueil et son irrésistible puissance !

Edmond. — Oui ? Eh ! bien vas demander au porc, par exemple, s'il redoute beaucoup d'être fasciné par le serpent, lui qui est exclu complètement de l'Afrique et de tous les pays où l'on vénère les Ophidiens, lui qui le fait disparaître en peu de temps, des endroits où il semble le mieux établi et le plus fort, lui qui ne fait jamais meilleure bombance ni meilleure graisse que quand il lui est loisible de déguster tant et plus des Crotales, des Boquiras, des Cobras ! Tu iras ensuite demander la même chose à l'Atruche, au Messager Serpenteaire, à l'Ajutant, à l'Ichneumon-Mangoos. "Le combat était acharné et se prolongeait avec fureur" dit Levailant, à propos d'une lutte qu'il contempla lui-même au milieu d'un désert, entre un Messager et un énorme serpent. Et il raconte comment cet oiseau, aux longues jambes entièrement emplumées, aux ailes formidables terminées par trois éperons, se précipite sur son adversaire, une aile raménée en avant comme un bouclier pour se protéger le corps et les jambes, et de l'autre, frappant avec rapidité, avec sûreté et avec violence, jusqu'à ce que le reptile épuisé, ayant maintes et maintes fois mordu vainement et vainement imprégné de poison les plumes insensibles de son vainqueur, se laisse, après un dernier effort, tomber par terre, auquel moment et en un clin d'œil, son ennemi lui brise le crâne à coups de bec et l'avale

tout entier, s'il le peut, ou s'il ne le peut pas, le dépece, en l'assujettissant avec ses doigts. Et je voudrais que tu visses l'Ajutant, volatile gigantesque et terrible, six pieds de hauteur, quinze pieds d'envergure, bec énorme, tête et cou presque nus, chevelure rare et frisée, jabot immense, jambes longues, lisses et d'acier, se promener triomphalement sur les bords du Gange, parmi les plantes aquatiques et les ro-eaux. Tout-à-coup, et avec la rapidité d'une flèche, il enfonce son bec dans l'eau et dans la vase ; il se redresse, on voit un serpent tourner et se débattre, et avant même que celui-ci ait eu le temps de se reconnaître et de frapper, il est déjà broyé et englouti par l'oiseau. Et l'Atruche et l'Ichneumon-Mongoos ne sont pas moins intrépides : tons deux se distinguent par l'agilité et par la justesse de l'œil : ils saisissent le reptile près de la tête, évitent ainsi ses crochets, et ne le lâchent pas qu'il ne soit mort.

Voilà comment certains animaux traitent les Ophidiens. Ils ne redoutent pas même leurs crochets et leur poison. Ah ! qu'il y a loin de là, de cet empire si glorieux sur les serpents à la sujétion d'être misérablement fascinés par eux et de devenir plus misérablement leur victime !

Oh ! non, certes, qu'on ne dise pas que les serpents n'ont pas d'ennemis. Nous avons vu que les hommes eux-mêmes les attaquent, les poursuivent souvent avec intrépidité et les tuent quelquefois avec une audace dépassant toute limite. Et quand les moyens ordinaires ne suffisent pas, on en appelle aux moyens les plus gigantesques. Une île de l'Océan Indien était littéralement pleine de Boas, serpents d'une grandeur, d'une taille et d'une force démesurée et par conséquent formidables : jamais navire n'avait osé mouiller en cet endroit, sans qu'il n'eût à enregistrer la perte de quelques-uns de ses matelots dévorés par les monstres. Au siècle dernier, un vaisseau anglais était arrêté là : et le capitaine saisi de colère et d'indignation à la vue de cette fourmillière de Boas, dont il connaissait déjà la hideuse et trop célèbre réputation, fit cerner l'île entière par ses chaloupes, et mettre le feu à toute la forêt, sur un cercle, qui en se retrécissant, ne devait pas laisser un seul pouce de terrain non dévasté par les flammes. Le navire s'éloigna ensuite sur la haute mer pour mieux jouir de ce spectacle. L'incendie dura plusieurs jours. On vit d'abord quelques serpents

percer la ceinture de feu et se précipiter dans la mer ; après cela on ne vit, on n'entendit plus rien, si ce n'est le pétilllement des flammes et le craquement des arbres qui tombaient. Mais sur la fin, voici qu'une scène des plus lugubres fut aperçue. Les Boas avaient reculé devant le feu et s'étaient retirés au centre sur les hauteurs. Lorsque l'embrassement les eut atteints, c'est alors que, pressés dans cet endroit, ils commencèrent à se débattre, à siffler de la manière la plus effroyable, et à s'élaner avec impétuosité de toutes parts, pour échapper au supplice. Le capitaine fit en ce moment lever l'ancre ; le navire s'éloigna ; mais de si loin que les matelots purent apercevoir l'île, ils ne cessèrent pas de voir d'immenses corps de serpents s'élançant, roulant, et tournoyant dans les airs, au milieu des flammes qui les enveloppaient et qui les consumaient tout vivants.

#### AUX LECTEURS BÉNÉVOLES DU COLLÉGIEN

Quand nos patients lecteurs recevront ce numéro, le Collégien sera en vacances ou sur le point de commencer à jouir de cet heureux temps où le *far niente* occupe une si large place. En faisant ses adieux, le Collégien éprouve le besoin de remercier ses patrons, ses amis, ses lecteurs, ses abonnés. Il y aurait des volumes, pardon, des colonnes, à remplir d'actions de grâces les plus sincères à l'adresse de ces quatre classes de bienfaiteurs. Il est vrai que ces divers titres peuvent s'appliquer à tous, presque tous ceux avec qui le Collégien est en rapport. Mais enfin on comprend que l'essence des choses n'exige pas absolument que tout lecteur soit un abonné, ni, que tout abonné soit un lecteur ; surtout quand il s'agit du Collégien. Tout lecteur ou tout abonné est-il, *ipso facto*, ami, est-il patron ? C'est une question qui pour n'avoir



été débattue encore ni au Portique, ni à l'Académie, ni au Lycée, ni en Sorbonne, ni en Parlement, n'est pas moins digne d'occuper l'attention la plus sérieuse des philosophes et des journalistes. Le *Collégien* n'a jusqu'ici rencontré que des amis bienveillants, trop désireux sans doute d'encourager ses premiers efforts pour se montrer bien sévères à l'endroit de ses nombreuses faiblesses. Nous les remercions sincèrement, bien plus encore dans notre cœur qu'avec notre plume, inhabile à rendre les sentiments qui nous animent à la vue de tant de condescendance.

Si quelques-uns de nos abonnés sont en retard, c'est qu'ils attendent, nous n'en doutons point, le 6 Juillet, jour de la sortie pour solder leurs arrérages. Au fond, le motif est excellent; quoique le vol des lettres, même d'argent, soit chose rare en ce pays, cela s'est vu pourtant. Et d'ailleurs, ce petit retard nous vaudra l'avantage et l'honneur de voir à nos examens, nous l'espérons, tous les patrons amis, lecteurs et abonnés du *Collégien*, non seulement les plus exemplaires, mais aussi et (faut-il le dire?) surtout les plus arriérés.

Maintenant, adieu; car voici arrivé le jour où le *Collégien* va dire: *j'ai vieilli d'une année, en suis-je plus sage?* Cet adieu est-il un *au revoir*, est-il *éternel*? Si nous n'étions pas en faveur des classiques chrétiens, nous dirions: *c'est là l'esecr et des dieux*.

Mais le *Collégien* est par nature, disaient les anciens, chose volage, légère, inconstante. Il arrive une époque où, nolens

volens il est *finissant*. Si jamais ce jour fatal arrive pour nous, il n'aura été amené ni par le défaut de hautes, nombreuses et efficaces amitiés dans les rangs laïcs et dans les rangs ecclésiastiques; ni par le défaut de reconnaissance de notre part envers tous ceux dont la sympathie nous a rendu si agréable la tâche, quelquefois un peu difficile, que nous avons entreprise avec des motifs qui, eux au moins, sont au-dessus de toute critique.

Ste Thérèse — Nous avons appris avec douleur la nouvelle du triste accident qui est venu troubler la grande fête par laquelle le Séminaire de Ste Thérèse célébrait le cinquantième anniversaire de sa fondation. Un témoin oculaire nous assure que ce n'est que par une protection visible de la Divine Providence que le Séminaire a été sauvé de l'incendie qui a causé de si terribles ruines aux bâtiments environnants.

### SI JEAN BAPTISTE.

Quelle plume serait assez éloquente pour redire toutes les émotions que ce nom sacré réveille dans les Cœurs Canadiens? Reconnaisant que cette tâche est au-dessus de nos forces, nous allons nous contenter de donner une faible esquisse de notre fête nationale.

Pour le Canadien qui est religieux avant tout, il ne peut y avoir de fête véritable, si les prémices n'en sont consacrées à Dieu. Aussi, vers les neuf heures, nous nous rendîmes à la cathédrale où une messe solennelle fut chantée par le Rvd. Père Charmond avec Diacon et Sous diacon. L'Eglise présentait un coup-d'œil magnifique: des banderolles

de couleurs variées étaient tendues de tous côtés; l'étable emblématique donnait au temple un air fort pittoresque prouvant le goût artistique de ceux qui ont présidé à cette décoration.

À la messe, le Chœur de la ville exécuta avec succès la messe du second ton *en partie*. Le sermon fut prêché par le Rvd. Mr. E. Gravel, dont la parole éloquent est si avantageusement connue déjà des citoyens de St. Hyacinthe.

Mr. Gravel ne trompa pas l'attente des auditeurs; il sut trouver dans son cœur de Prêtre et de Canadien des accents religieux et patriotiques qui remplirent tous les cœurs: son discours fit une grande impression sur tous les assistants.

Après la Messe, vint la procession qui fut remarquable surtout par les personnages et les chars allégoriques. St. Jean-Baptiste était représenté par un jeune enfant dont l'aimable candeur nous rappelait celle de notre glorieux patron. Deux autres personnages bien remarquables aussi, c'étaient ceux qui représentaient, l'un, la race aujourd'hui presque éteinte des premiers habitants du Canada, et l'autre, le hardi navigateur de St. Malo.

Voilà pour l'avant midi; mais l'après-midi ne fut pas moins bien employée. A trois heures et demie, nous nous rendîmes dans le petit bois avoisinant le Collège, où une magnifique collation nous avait été préparée par les soins des Messieurs du Comité. A la table d'honneur, l'on remarquait le Révd. Mr. Lévesque qui présidait, en l'absence de Mr. le Directeur; Mr. Gravel le prédicateur du jour, et plusieurs révérends messieurs qui avaient bien voulu nous honorer de leur présence. Les mets délicats dont les tables étaient chargées avaient un air tout à la fois si appétissant et si provocateur, qu'ils furent bientôt attaqués avec une vigueur toute canadienne.

"Postquam exempta fames et amor compressus edendi", Mr. Lamarche, président de la société collégiale de St. Jean-Baptiste, se leva et proposa la santé à la fête du jour. Il y répondit lui-même en termes très appropriés, et fut vivement applaudi à plusieurs reprises. Après cette santé vinrent les suivantes: au Pape, à nos gloires nationales, à nos Confrères d'origine étrangère, au Collège, à la Presse.

Les Messieurs qui répondirent à ces santés le firent avec bonheur, et recueillirent



lirent de chaleureux applaudissements. Tous ces discours étaient entremêlés de chansons patriotiques et d'airs de musique exécutés avec entrain par notre bande.

Quand les discours furent terminés, le Rvd. M. Lévêque nous adressa quelques paroles bienveillantes qui nous firent bien sentir la justesse de ce dicton : "Pectus est quod disertos facit". En terminant, Mr. Lévêque invita Mr. Gravel à parler et celui-ci le fit avec son éloquence accoutumée. Après les remerciements adressés par Mr le Président à tous ceux qui avaient contribué au succès de la fête, l'on revint au Collège afin de se préparer pour le feu d'artifice qui devait avoir lieu le soir.

"Mais l'homme propose et Dieu dispose !" comme on allait monter au dortoir pour revêtir les costumes de circonstance, une pluie torrentielle, avec accompagnement d'éclairs et de tonnerre, vint tout déranger. On fit de nécessité vertu et l'on se consola en disant que chacun était déjà assez fatigué, et que, pour être retardé, le feu d'artifice n'en serait que plus beau.

La soirée s'est passée assez agréablement, grâce à nos musiciens qui, malgré les fatigues de la journée, ont joué pendant toute la récréation leurs plus beaux airs. Quelques uns prétendent que c'était pour montrer les bandes argentées dont leurs casquettes étaient ornées, et qui leur donnaient un air de

*Pompiers*, selon certains petits.

Quant à nous, nous n'en croyons rien. Le désir d'amuser leurs confrères était, toujours, le seul but qu'ils avaient en vue. Nous les remercions bien cordialement de toutes les fatigues qu'ils se sont imposées pour l'amusement de la communauté, et nous espérons que si la crise financière n'affecte pas le crédit du Comité des jeux, le costume de nos musiciens sera complété l'an prochain.

Nous sommes forcé d'avouer que notre ami G.... n'est pas un homme de parole ; ou bien ses confrères philosophes ont intérêt à ce que leurs faits et gestes à Belœil ne soient pas portés à la connaissance du public.



## PROGRAMME

DE LA ST. JEAN BAPTISTE

AVANT-MIDI

MESSE.

PROCESSION.

AMUSEMENTS. (*ad libitum*)

APRES-MIDI

RAFRAICHISSEMENTS. - - - 3½ hrs.

BANDE - - VIVE LA CANADIENNE.  
TOASTS PROPOSES.

AU CANADA - P. Lamarche.

Chanson - SOL CANADIEN - J. Raiche.

AU PAPE, - A. Marion.

BANDE. LA MARCHÉ PONTIFICALE.

Chanson - Zouaves du Pape. J. St. Onge, Eccl.

A nos gloires Nationales. - - A. Leblanc.

BANDE.— A LA CLAIRE FONTAINE.

Chant National - - - J. Payan.

A nos confrères d'origine étrangère-P. Cummings.

BANDE—HAIL COLUMBIA.

Au Collège - - - J. A. Caron.

BANDE—LORA GALOP.

A la Presse - - - Rvd. T. Boivin.

Le Drapeau de Carillon. F. Derosiers, Eccl.

BANDE—ROSA GALOP.

FEU D'ARTIFICE 8½ HRS.

COMITE DE REGIE

P. Lamarche. Président.

P. Dufresne. Vice-Président.

G. Gaudreau. Trésorier.

J. A. Caron. Secrétaire.

J. Payan L. Dozois. E. Chabot A. Leblanc. H. W.

Mulvena. A. Balthazard. G. Létourneau. J. Girouard.



**ATTENTION !!! ATTENTION !!!**

Les écoliers sont priés de se rappeler que Mr. Daigneault a transporté son magasin dans le bloc ci devant occupé par Mr. A. Maynard.

Les Ecoliers trouveront toujours chez Mr. GODFROY DAIGNEAULT un assortiment des plus complets de :

- Draps à capot d'Écolier,
- Draps à pardessus, Ceintures,
- Casquettes, Gants, Chaques
- Pardessus en feutre, &c, &c.

Une GRANDE REDUCTION DE PRIX sera faite aux Écoliers.

Les Messieurs du Clergé trouveront au magasin du soussigné les meilleures *Étoffes à Soutanes*, à des prix très-réduits.

G. DAIGNEAULT.

Place du Marché St. Hyacinthe.

**AU CLERGE, AUX FABRIQUES.**

**M. A. KEROACK.**

COIN DES RUES CASCADES & STE. ANNE.

Vient d'ajouter à son établissement de Librairie un département pour la *Commission*. Étant en relation avec des maisons de confiance *Françaises, Anglaises et Américaines*, il pourra fournir, sur commande, toutes espèces d'articles, tels que :

- ORNEMENTS D'ÉGLISES,
- VASES SACRÉS,
- ORFÈVRES, BRONZES,
- ARTICLES DE FANTAISIE.

Toujours en mains, comme par le passé, *Livres de Piété, de Littérature, Classiques, Papeteries, Tapisseries, Images, Chromos, Chemins de Croix, Cœurs, Chapelets, Crucifix, Statues, Bénitiers, &c, &c, &c.*

Liste spéciale.

- GRADUEL VESPERAL ROMAINS,
- PAROISSIEN ROMAIN NOTE,
- CHANTS LITURGIQUES,
- PETIT CÉRÉMONIAL ROMAIN,
- RITUEL ROMAIN,
- APPENDICE AU RITUEL,
- EXTRAITS DU RITUEL,
- MISSELS ET BREVIAIRES,
- &c, &c, &c.

(N. B.) Le *Catologue* est paru en Décembre dernier, et comprend l'*Almanach* le plus volumineux et le plus utile qui ait jamais été publié en français dans ce pays. M. M. les Marchands du District de St. Hyacinthe et des environs sont priés de ne pas en acheter d'autres.

M. A. KEROACK.

**PORTRAITS !! PORTRAITS !!**

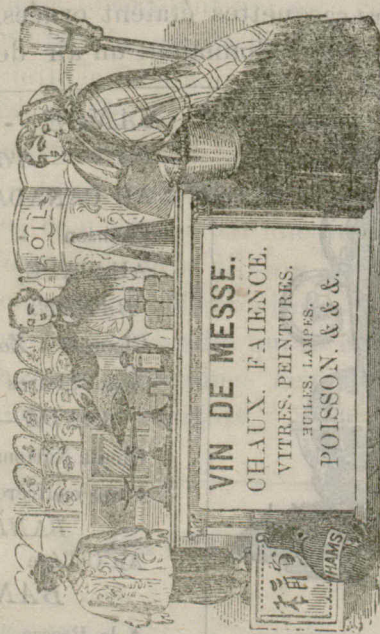
L'Atelier Photographique de A. DENIS n'est surpassé par aucun autre à St. Hyacinthe.

La lumière y est distribuée de manière à donner aux photographies les *Ombres* et le *Fin* tant recherchés par les connaisseurs.

Un *Artiste* très capable employé pendant 10 ans chez M. NORMAN de Montréal, est attaché à l'Établissement. Les *Prix* sont toujours *plus bas* qu'ailleurs.

A. DENIS & Cie.

**ÉPICERIES !!!**



AGENT POUR LE CHEMIN DE FER "PASSUMPSIC".

**N. A. BOIVIN.**

Place du Marché, St. Hyacinthe.



**L. BEAUDRY HORLOGER.**

Grand assortiment de *montres, chaînes, épinglettes, &c, &c.*  
Toutes réparations de montres ou autres bijoux faites avec soin et ponctualité.

**E. H. RICHIER, LIBRAIRE**

COIN DES RUES CASCADES ET STE. ANNE.

- Livres de piété, Livres classiques,
- Littérature, Images
- Papier, Chapelets

& & &

Fournitures de bureau au complet.

Messieurs du Clergé pourront se procurer, en s'adressant au soussigné, tous les Livres de *Théologie, Ascétique, &c* publiés dans le catalogue de la maison Rolland aux prix de Montréal.

Aussi

TABAC, CIGARES,

PIPES, POTS A TABAC,

et tout ce qui regarde cette spécialité.

E. H. RICHIER.

**VIN DE MESSE.**

Avec la bienveillante autorisation de SA GR. MGR. DE ST. HYACINTHE.

Les soussignés ayant fait un arrangement avec la Maison J. HUDON & Cie de Montréal, prennent la liberté d'informer M. M. les Membres du Clergé qu'ils pourront leur vendre le VIN DE MESSE aux mêmes *prix et conditions* qu'à Montréal.

- CIERGES DE TOUTES GRANDEURS,
- HUILE D'OLIVE, LAMPIONS.

ÉPICERIES.— de toutes espèces et de première qualité.

- ÉTOFFES À SOUTANES,
- ÉTOFFES À PARDESSUS,
- TWEEDS, &c. &c. &c.

Nous comptons sur votre bienveillant patronage et une prochaine visite.

RAYMOND, FRÈRES.

ALPH. RAYMOND.  
NOË. RAYMOND.

**VENDRE.**

A L'ATELIER DU "COLLEGIEN".

"NÉCESSITÉ DE LA RELIGION DANS L'ÉDUCATION", par le Rev. Mr J. S. RAYMOND, V. G. Prix.....15cts.

Une excellente traduction française de l'Anthologie Prix.....15cts.

Aussi, *Cantiques, Prières, &c.*

A. BEAUDRY, Gérant.